



Direction
Référence : EAU-AUT-24-0041-R26.1
Dossier suivi par : Unité Autorisations - LCO
Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale d'EII
27, Hauptstrooss
L-8530 EII

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'Ouest (SIDERO)
Objet	Renouvellement de l'autorisation EAU-AUT-24-0041 concernant la construction d'une canalisation pour eaux usées le long du cours d'eau « Eisch » pour l'évacuation des eaux usées en provenance de la rue Op de Rousen vers la station de pompage à Roodt
Localité(s)	Roodt
Commune(s)	EII

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Pour l'Unité Autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés